Commission scolaire des Patriotes

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LE 2 SEPTEMBRE 2015

LES LENDEMAINS DU CONSEIL

VOLUME 15, NUMÉRO 2

Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le 1er septembre 2015.
Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

— Le Conseil a résolu de tenir une consultation concernant le nom de l'école Marie-Victorin, qui occupe les locaux de l'immeuble J.-P.-Labarre, afin de déterminer si elle devrait conserver ce nom ou si celui-ci devrait être changé pour école J.-P.-Labarre;

Ce processus de consultation fait suite à une demande des membres de la famille Labarre, présentée au Conseil le 5 mai 2015.

Il a été convenu de consulter spécifiquement les personnes et entités suivantes :

» Les membres de l'équipe-école

» Les parents des élèves fréquentant présentement l'école

» Le conseil d'établissement

» La famille Labarre, représentée par M. Marc Labarre

» La Ville de Varennes

» La Société d'histoire de Varennes

La tenue de cette consultation sera publicisée via le site Web de la commission scolaire et les médias afin d'inviter tout citoyen intéressé à transmettre un avis.

L'échéance pour recevoir un avis a été fixée au vendredi 16 octobre 2015 à 16 h 00. Les avis doivent être acheminés à l'attention de la secrétaire générale de la Commission scolaire des Patriotes.

Les membres du Conseil rendront une décision concernant le nom de l'école Marie-Victorin lors de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mardi 3 novembre 2015.

— Le Conseil des commissaires a pris acte du rapport sur les attentes signifiées et du plan d'action du directeur général de la Commission scolaire des Patriotes.

— Le Conseil a formé deux comités de consultation pour chacun des secteurs suivants :

» Ville de Chambly;

» Secteur Beloeil/McMasterville.

Chacun de ces comités a pour mandat d'analyser le plan de répartition actuel de la ville ou du secteur concerné, de déterminer si le statu quo doit être maintenu ou s'il y a lieu de revoir le plan de répartition et, si tel est le cas, de recommander au Conseil un projet de plan de répartition à soumettre à la consultation des conseils d'établissement des écoles primaires de la ville ou du secteur concerné.

Ces comités feront rapport à ce sujet au Conseil à la fin septembre. Le Conseil déterminera alors s'il procédera ou non à la révision de chacun de ces plans et il enverra en consultation des projets de plans de répartition, lors de sa séance ordinaire du 6 octobre.

Cet exercice de révision est rendu nécessaire pour les raisons suivantes :

» Ville de Chambly : la construction d'une nouvelle école primaire;

» Secteur Beloeil/ McMasterville : la construction d'une nouvelle école primaire à McMasterville en raison de l'incendie ayant détruit l'école La Farandole au mois de juillet 2014. La nouvelle école sera plus grande et construite sur un autre terrain.

Les comités pourront aussi recommander au Conseil, s'il y a lieu, l'adoption de mesures particulières en lien avec la mise en place d'un nouveau plan de répartition. Le Conseil procédera à l'adoption du ou des nouveaux plans de répartition lors de sa séance ordinaire du 1er décembre.

Si de nouveaux plans de répartition sont adoptés, ils seront en vigueur pour l'année scolaire 2016-2017.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Mardi 6 octobre 2015, à 19 h 00

1216, rue Lionel-H.-Grisé, Saint-Bruno-de-Montarville

ÉQUIPE DE RÉDACTION :

LISE CARPENTIER

CATHERINE HOUPERT